



## **CAHIER DES CHARGES**

**Réfection du système de pompage solaire de la station  
zotechnique en contrebas de la retenue collinaire**

**Table des matières**

I.	CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	3
1)	CONTEXTE GENERAL.....	3
2)	OBJECTIFS DU PROJET .....	4
II.	DESCRIPTION DU BESOIN .....	5
	NATURE DES PRESTATIONS .....	5
III.	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	6
1)	EXIGENCES GENERALES .....	6
2)	SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES .....	7
3)	CALENDRIER D'INTERVENTION.....	8
IV.	MODALITES DE REALISATION .....	8
1)	VISITE DE SITE .....	8
2)	RECEPTION DES OFFRES .....	9
3)	CONTENU DE L'OFFRE .....	9
4)	CRITERES DE SELECTION .....	9
5)	MODALITES DE PAIEMENT .....	9
V.	ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE .....	9

## I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

### 1) CONTEXTE GENERAL

La Direction du Développement Durable des Territoires (DDDT) est chargée de mettre en œuvre la politique de la Province Sud en matière d'environnement et de développement durable. À ce titre, elle concourt à la prévention des menaces pesant sur la biodiversité, à sa préservation, ainsi qu'à la gestion des milieux terrestres et marins, des paysages et des sites, et à la protection des milieux aquatiques. Elle assure également la définition, l'organisation, la gestion et le suivi des réseaux d'aires protégées.

Au sein de cette direction, le Service de l'Innovation et de l'Incubation (SII) assure notamment la gestion de la station zootехnique de Port-Laguerre. Cette station d'élevage contribue au développement et à la diffusion de la génétique animale sur le territoire. Elle participe également à la production de références techniques, à la conduite d'expérimentations en partenariat avec différents acteurs, à la formation, ainsi qu'à la mise en œuvre de solutions innovantes dans le domaine agricole.

La station zootехnique constitue par ailleurs un équipement recevant du public, avec l'accueil potentiel d'environ 400 élèves par an, ainsi que de stagiaires et de professionnels du secteur agricole. Elle dispose d'un cheptel d'environ 250 bovins et 120 ovins, répartis sur une centaine de parcelles. L'alimentation en eau des animaux est assurée par un système de pompage solaire et trois cuves de stockage de 50 m<sup>3</sup> chacune. Ce système, vieillissant, nécessite une réfection complète pour garantir la continuité du service et optimiser la consommation énergétique.

La station est située sur le site de Port-Laguerre, dans la grande ligne droite précédant le col de la Pirogue.



Figure 1: Plan de situation de la station zootехnique de Port-Laguerre

Les différentes cuves et le système de pompage sont situés comme suit :

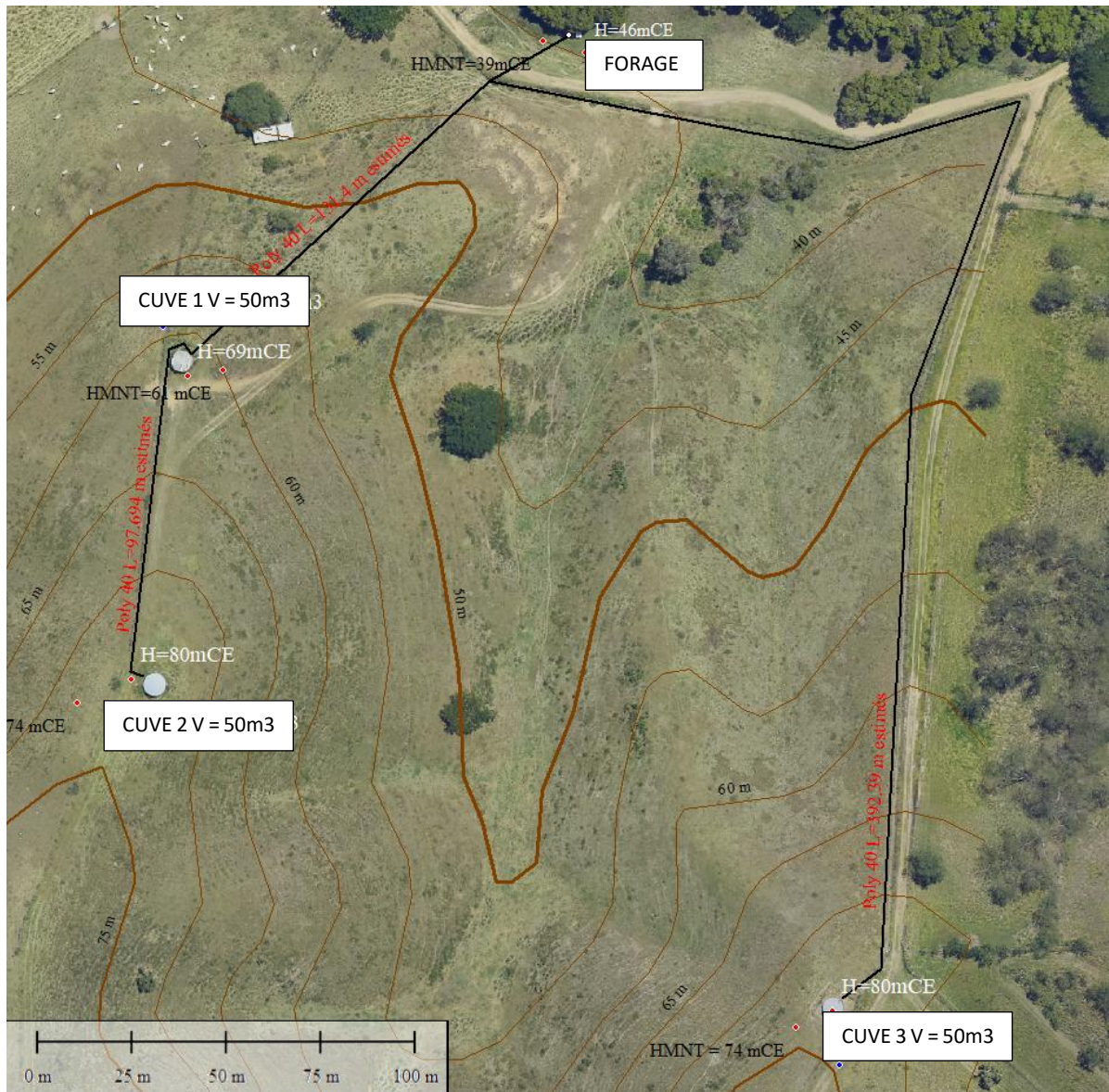


Figure 2 : positionnement du forage et des cuves

## 2) OBJECTIFS DU PROJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les exigences techniques et organisationnelles pour :

- Le remplacement du système de pompage actuel par une solution solaire performante.
- La réfection de la tête de forage.
- Le remplacement de la cuve n°1 par une nouvelle cuve de 50 m<sup>3</sup>.
- L'installation de compteurs volumétriques pour le suivi des consommations.

La prestation est réalisée pour le compte du Service de l'Innovation et de l'Incubation (SII), relevant de la Direction du Développement Durable des Territoires (DDDT) de la Province Sud.

Les travaux devront être réalisés avant le **1er août 2026**.

## II. DESCRIPTION DU BESOIN

### NATURE DES PRESTATIONS

Les prestations incluent, de manière obligatoire :

1. **Fourniture et installation d'une pompe immergée :**
  - Alimentation en 220 V AC, compatible avec une alimentation photovoltaïque.
  - Débit minimal de **3 m<sup>3</sup>/h** pour une hauteur manométrique totale (HMT) de **70 mCE**.
  - Sécurisation par un groupe électrogène en cas de couverture nuageuse prolongée.
  - Protection contre la marche à sec et système de filtration intégré.
2. **Réfection de la tête de forage :**
  - Démontage du tube de protection et de la dalle en béton existants.
  - Pose d'un nouveau tube en **polyéthylène ou PVC noir**, diamètre extérieur **200 mm**, longueur **1 m**.
  - Coulage d'une nouvelle dalle en béton (surface : **3 m<sup>2</sup>**, épaisseur : **30 cm**), en pente pour l'évacuation des eaux.
  - Équipement du tube d'un couvercle en inox avec taraudages **1''1/2**, et de **2 presses étoupe** pour le passage des câbles électriques.
  - Respect des exigences du cahier des charges des foreurs agréés par la Province Sud.
3. **Fourniture et pose d'une cuve de 50 m<sup>3</sup> :**
  - Remplacement de la cuve n°1 par une nouvelle cuve de **50 m<sup>3</sup>**, implantée sur la plateforme existante.
  - Dépose de l'ancienne cuve et évacuation des déchets.
  - Reprise des raccordements initiaux, avec conservation du système de sécurité existant (volume minimal d'eau en cas de fuite).
  - Préparation de l'assise si nécessaire (à chiffrer séparément).
4. **Fourniture et installation des panneaux photovoltaïques :**
  - Dimensionnement en fonction de la puissance de la pompe retenue.
  - Technologie "au fil du soleil" (sans batterie).
  - Enlèvement des panneaux existants et réutilisation de la structure d'assise.
  - Reprise du raccordement électrique.

Le prestataire pourra proposer en option :

- Un système de câblage électrique enterré entre la pompe et les cuves, en remplacement des robinets flotteurs existants.

- La fourniture de compteurs volumétriques horaires supplémentaires pour un suivi précis des consommations en sortie de forage et à la sortie de chaque cuve. Ces compteurs peuvent être des compteurs compatibles avec le système LoRaWan existant sur la station.

### **III. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

#### **1) EXIGENCES GENERALES**

Les travaux devront respecter les normes en vigueur et la réglementation locale en matière de gestion de déchets et de sécurité sur les chantiers.

Les matériaux utilisés devront être résistants aux intempéries (cyclones) et aux UV et à la corrosion.

Les équipements électriques devront être adaptés aux conditions climatiques de la Nouvelle-Calédonie (humidité, chaleur).

## 2) SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES

Élément	Exigences
<b>Pompe immergée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation : 220 V AC.</li> <li>- Débit : 3 m<sup>3</sup>/h à 70 mCE.</li> <li>- Protection contre la marche à sec.</li> <li>- Compatible avec un groupe électrogène de secours.</li> <li>- Garantie minimale : 2 ans.</li> </ul>
<b>Tête de forage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tube : diamètre 200 mm, longueur 1 m, en polyéthylène ou PVC noir.</li> <li>- Dalle en béton : 3 m<sup>2</sup>, 30 cm d'épaisseur, en pente.</li> <li>- Couvercle en inox avec 2 presses étoupe.</li> <li>- Étanchéité garantie.</li> <li>- Le tube de protection sera équipé d'un couvercle en inox avec taraudages en diamètre 1''1/2, équipé de 2 presses étoupe pour passage de câbles électriques.</li> <li>- Le prestataire prendra toutes précautions nécessaires pour ne pas polluer l'ouvrage pendant les travaux de réfection.</li> </ul>
<b>Cuve de 50 m<sup>3</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité : 50 m<sup>3</sup> ± 5%.</li> <li>- Matériau : acier galvanisé ou PEHD.</li> <li>- Équipements : trop-plein, vanne de vidange, trappe de visite.</li> <li>- Système de sécurité pour volume minimal d'eau.</li> <li>- Garantie : 5 ans.</li> <li>- Liner intérieur appliqué sur les parois</li> <li>- Cette prestation comprend la dépose de la cuve existante, son remplacement par une nouvelle cuve qui sera implantée sur la plateforme existante.</li> <li>- Le nouvel équipement devra reprendre les raccordements initiaux de la précédente cuve en reprenant le modèle de système de sécurité existant permettant la conservation d'un volume minimal d'eau en cas de fuite.</li> <li>- Le cas échéant, les travaux de préparation de l'assise de la nouvelle cuve sont à chiffrer.</li> </ul>
<b>Panneaux photovoltaïques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Technologie "au fil du soleil".</li> <li>- Puissance adaptée à la pompe.</li> <li>- Structure résistante aux vents cycloniques.</li> <li>- Garantie : 10 ans (performance linéaire).</li> <li>- L'enlèvement des panneaux existants et la réutilisation de la structure d'assise de ces derniers sont inclus dans la prestation ainsi que la reprise du raccordement électrique.</li> </ul>
<b>Compteurs volumétriques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débit maximal : 3 m<sup>3</sup>/h. &lt;br&gt; - Compatibilité LoRaWAN. &lt;br&gt; - Précision : ± 2%.</li> </ul>

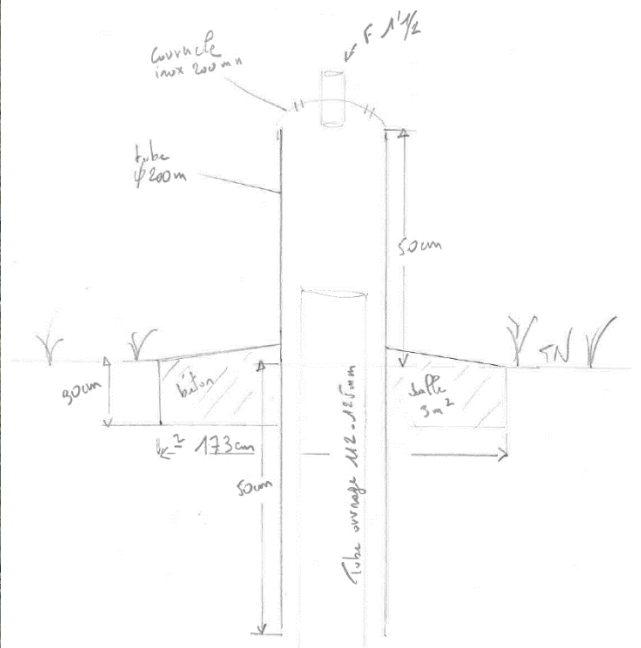


Figure 3 : ex de tête de forage souhaitée

### 3) CALENDRIER D'INTERVENTION

#### Calendrier :

- Début des travaux : dès signature de la convention.
- Fin des travaux : avant le **1er août 2026**.
- Visite de site proposée le **4 mai 2026 à 10h** (Station zootехnique de Port-Laguerre).

#### Sécurité et logistique :

- Les travaux devront tenir compte du passage éventuel d'animaux, de véhicules ou d'engins.
- Respect des règles de sécurité (EPI, signalisation du chantier).
- Gestion des déchets : évacuation des matériaux usagés (cuve ancienne, panneaux, etc.).

## IV. MODALITES DE REALISATION

### 1) VISITE DE SITE

Une visite du site est organisée le **4 mai 2026 à 10h** pour permettre aux candidats d'affiner leur offre. La présence des soumissionnaires est fortement recommandée.

## 2) RECEPTION DES OFFRES

Les offres devront être envoyées par mail aux adresses suivantes : [gwenaëlle.bourret@province-sud.nc](mailto:gwenaëlle.bourret@province-sud.nc), [charline.galiana@province-sud.nc](mailto:charline.galiana@province-sud.nc).

**Date limite : 13/05/2026 à 16h** (pièces jointes < 5 Mo).

## 3) CONTENU DE L'OFFRE

1. Proposition détaillée de la méthodologie employée.
2. Planning prévisionnel des travaux.
3. Proposition financière détaillée (avec décomposition des coûts).
4. Références du prestataire (chantiers similaires réalisés).
5. Certificats de conformité des équipements proposés.

## 4) CRITERES DE SELECTION

Le prestataire sera choisi selon les critères suivants :

- **Disponibilité du matériel** : 20%.
- **Qualité technique de l'offre** : 20% (pertinence des solutions proposées, respect des normes).
- **Coût de la prestation** : 60%.

## 5) MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué sur présentation de factures au réel exécuté.

## V. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à :

- Respecter les délais et les exigences techniques du présent cahier des charges.
- Fournir un dossier des ouvrages exécutés (DOE) à la fin des travaux.
- Garantir les équipements installés selon les durées indiquées.

Lu et approuvé

Bon pour acceptation des prescriptions contenues au présent cahier des charges

A \_\_\_\_\_, le

Signature :